



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2022

L'an deux mil -vingt-deux et le 11 avril 19 h 00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUESNEL Bruno, Maire.

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie (pouvoir à Daniel POISSON), M. RABECQ Éric, Mme BOURDIN Isabelle, M. POISSON Daniel, M. PERRON Sylvain, M. CREVEL Paul, Mme HENDERYCKSEN Christine, M. BOURGUET Patrice, M. CUSSON Jean-Christian, M. Jean MARIE-LECONTE (parti à 20h17, Pouvoir à M. CREVEL Paul), Mme LECERF Fabienne, Mme LAPIE-BEUNEL Liza, Mme CROSOIR Olivia, Mme POULLAIN Nicole

Absents excusés : 1

Absents non-excusés : 0

Secrétaire de séance : Mme POULLAIN Nicole

Date de convocation : 05 avril 2022

Date d'affichage : 14 avril 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Pouvoirs : 15

Votants : 15

Ordre du jour

1. Information conseil communautaire ;
2. Décision du maire par délégations ;
3. Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2021 budgets communaux ;
4. Vote des budgets primitifs communaux année 2022 ;
5. Achat tracteur communal
6. Etat taxes 2022
7. Autorisation travaux en régie
8. Etude BRGM des parois rocheuses du Camping et demande de subvention auprès de la DDTM ;
9. Modification des horaires d'ouvertures et modalités d'ouverture au public de la Mairie ;
10. Vente d'herbe parcelles communales ;
11. Affaires diverses.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 03 mars 2022

Contre : 0	Abstention : 1	Pour : 14
------------	----------------	-----------

Mr RABECQ, conseiller, s'interroge sur la rédaction sur le point déchets « très positif », positif par rapport à quoi, il lui semble que le tonnage des déchets reste malgré tout important. Mme POULLAIN, adjointe, indique avoir participé à une action de ramassage des déchets organisé par Mr SURTOUC et deux classes de l'école « Jean-Paul II » de Coutances, la semaine dernière, où Mr SURTOUC a indiqué que le ramassage est en baisse mais la pollution est toujours existante et importante. D'autres élus indiquent voir de plus en plus de promeneurs ramassés des déchets sur la plage.

1- Information conseil communautaire du 23 mars 2022

M. QUESNEL, maire informe le public présent qu'à chaque séance de conseil municipal, un point sur la dernière séance de conseil communautaire est présenté aux membres du conseil municipal, M. QUESNEL résume les points évoqués des séances des derniers conseil communautaires, soit :

- Suite à la démission de M. VOGT, du poste de vice-président au poste commission des déchets, M. GUILLOTTE s'est présenté est a été élu ainsi que Mme CLEMENT en tant que déléguée. Ce sujet est très important car de nombreux changements sur le tri et le ramassage des déchets vont ailleurs lieu prochainement

- En ce qui concerne la zone artisanale de Régnéville sur Mer, dont la compétence dépend de la C.M.B., la vente des parcelles est actuellement bloquée
 - La communauté de communes a décidé de ne pas appliquer de hausse sur les taux intercommunaux de la taxe foncière bâtie et non bâtie, car une hausse a déjà eu lieu en 2019, par contre le taux de la « CFE » cotisation foncière des entreprises augmente de 1.33 %
 - M. RABECQ interroge sur le projet du nouveau pôle communautaire chiffré à ce jour à 7 000 000 €, les délégués communautaires se sont-ils manifestés ? M. QUESNEL, indique qu'il y a eu 1 vote contre et 18 abstentions dont la sienne. Tous les anciens pôles communautaires ont été estimés en vue d'une vente.
- Mr MARIE-LECONTE, conseiller, indique que cela est fort dommageable car l'argent engagé dans ce projet ne concerne pas uniquement les délégués communautaires mais tous les contribuables du territoire de la communauté de commune Coutances Mer et Bocage.

2- Décision du Maire par délégations

N°	DATE	DOMAINE DE DELEGATION	OBJET	MONTANT TTC
2022-08	28 février 2022	Commande publique	BRGM – Diagnostic de stabilité de la falaise du Camping des Gravelets (phase 1)	9 060.00 € (HT)
2022-09	28 février 2022	Commande publique	BRGM – Diagnostic de stabilité de la falaise du Camping des Gravelets (phase 2)	9 470.00 € (HT)
2022-10	1 ^{er} mars 2022	Commande publique	JVS MAIRISTEM – Création adresse mail site internet	132.00 € 54.72 €
2022-11	21 mars 2022	Commande publique	JVS MAIRISTEM – Pack office	309.60 €
2022-12	22 mars 2022	Commande publique	Studio 44 – bulletin mars 2022	1 180.00 €
2022-13	24 mars 2022	Commande publique	Tableau électrique sanitaire et gîte du camping « Les Gravelets »	276.00 €
2022-14	04 avril 2022	Commande publique	Mise en sécurité et dépose du campanile de l'église	9 192.00 €
2022-15	11 avril 2022	Commande publique	Studio 44- refonte site WEB existant	1 800 €

Monsieur QUESNEL demande au conseil s'il y a des interrogations sur les différentes dépenses.

- Il indique avoir eu un retour de l'étude effectuée par BRGM pour les parois rocheuses du Camping, celle-ci préconise de ne pas circuler, stationner et installer des emplacements de tente à certains endroits, une sécurité est absolument à prévoir ! le déplacement du barbecue actuel sera effectué ainsi que des panneaux d'indications de mise en sécurité

Il faudra être vigilant à la diminution de certains emplacements vis-à-vis du classement des étoiles.

- La mise en sécurité de l'église et les travaux d'urgence mandaté pour le campanile ressort suite à la rencontre qui a eu lieu avec les services du « CAUE »
- Le devis signé avec le studio 44 est une bonne initiative car le premier prestataire choisi initialement n'a pas apporté satisfaction

3- Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2021 budgets communaux

M.CREVEL, adjoint, présente les comptes de gestion et administratifs 2021 des différents budgets communaux

Budget Lotissement Impasse de la Cauterie : pas de mouvements budgétaires pour l'année 2021

Dépenses de fonctionnement : 0 €

Recettes de fonctionnement : 0 €

Excédent de fonctionnement : 49 854.93 € - report au « 002 » en recettes de fonctionnement en 2022

Dépenses d'investissement : 0 €

Recettes d'investissement : 0 €

Accord et décision du conseil

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2022/11/04-07+08

Budget Camping Les gravelets

Dépenses de fonctionnement : 44 155.14 €

Recettes de fonctionnement : 39 880.06 €

Résultat exercice 2021 : - 4 275.08 €

Excédent de fonctionnement 2020 : 5 125.85 €

Résultat de clôture 2021 : + 850.77 €

Dépenses d'investissement : 17 307.69 €

Recettes d'investissement : 24 820.43 €

Résultat exercice 2021 : + 7 512.74 €

Résultat exercice 2020 : + 17 932.42 €

Résultat de clôture 2021 : + 25 445.16 €

Affectation de résultat en 2022 :

- Au « 002 » recettes de fonctionnement : + 850.77 €
- Au « 001 » recettes d'investissement : + 25 445.16 €

Accord du conseil

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2022/11/04-01+02

Budget assainissement

Dépenses de fonctionnement : 203 772.81 €

Recettes de fonctionnement : 214 348.98 €

Résultat exercice 2021 : + 10 576.17 €

Excédent de fonctionnement 2020 : + 8 465.07 €

Résultat de clôture 2021 : + 19 041.24 €

Dépenses d'investissement : 61 934.29 €

Recettes d'investissement : 67 915.32 €

Résultat exercice 2021 : + 5 981.03 €

Résultat exercice 2020 : + 232 018.41 €

Résultat de clôture 2021 : + 237 999.44 €

Affectation de résultat en 2022 :

- Au « 002 » recettes de fonctionnement : + 19 041.24€
- Au « 001 » recettes d'investissement : + 237 999.44 €

Accord du conseil

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2022/11/04-04+05

Budget Commune

Dépenses de fonctionnement : 1 192 128.38 €

Recettes de fonctionnement : 1 478 558.60 €

Résultat exercice 2021 : + 286 430.22 €

Excédent de fonctionnement 2020 : + 8 675.65 €

Résultat de clôture 2021 : + 295 105.87 €

Dépenses d'investissement : 446 549.58 €

Recettes d'investissement : 512 069.21 €

Résultat exercice 2021 : + 65 519.63 €

Résultat exercice 2020 : + 18 749.90 €

Résultat de clôture 2021 : + 84 269.53 €

Reste à réaliser dépenses 2021 : 367 146.00 €

Reste à réaliser recettes 2021 : 20 076.28 €

Besoin de financement : 262 800.19 €

Affectation de résultat en 2022 :

- Au « 1068 » 262 800.19 €
- Au « 002 » recettes de fonctionnement : + 32 305.68 €
- Au « 001 » recettes d'investissement : + 84 269.53 €

Accord du conseil

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2022/11/04-10+11

4- Vote des budgets primitifs communaux année 2022

Présentation par M. CREVEL, adjoint des différents projets d'investissements et d'entretien prévus pour l'année 2022 sur les budgets communaux :

Budget lotissement Impasse de la Cauterie

Section de fonctionnement : 72 649.93 €

Section d'investissement :

- Dépense d'investissement : 22 795.00 €
- Recette d'investissement : 49 854.93 €

Affectation des résultats

- Excédent reporté de fonctionnement (002) + 49 854.93 €
-

Mme LECERF, conseillère, interroge le conseil sur le choix des candélabres prévus, pourra-t-on modifier facilement la commande de l'éclairage sans surcoût, est-ce que l'éclairage peut-il être avec des cellules automatiques ? Il lui est indiqué que la commande peut être indépendante d'autres éclairages communaux, en ce qui concerne les cellules, cela n'est pas prévu dans le devis initial, à revoir au moment du choix définitif éventuellement.

M.QUESNEL demande au conseil de délibérer sur ce budget

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2022/11/04-09

Budget Camping les gravelets

Section de fonctionnement : 48 578.68 €

Section d'investissement : 47 961.16 €

Affectation des résultats :

- Excédent reporté de fonctionnement (002) + 850.77 €
- L'excédent reporté d'investissement (001) + 25 445.16 €

M.QUESNEL demande au conseil de délibérer sur ce budget

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2022/11/04-03

Budget Assainissement

Section de fonctionnement : 262 254.66 €

Section d'investissement : 604 643.79 €

Affectation des résultats :

- L'excédent reporté de fonctionnement (002) + 19 041.24 €
- L'excédent reporté d'investissement (001) + 237 999.44 €

M.CREVEL, indique que l'emprunt prévu au budget avec l'aide des hausses des recettes, les prévisions des travaux inscrits correspondent aux travaux de rénovation des réseaux d'assainissement communaux.

Il est rappelé que si la CMB prend la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2026, comme cela est prévu, les emprunts engagés seront également repris de même que les recettes.

M.QUESNEL demande au conseil de délibérer sur ce budget

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

Budget Commune

Il est notifié un changement d'imputation comptable l'affectation au « 678 » - chapitre est reporté au « 6588 » chapitre 65, suite à la nouvelle nomenclature comptable

Section de fonctionnement : 1 575 736.68 €

Section d'investissement : 946 813.56 €

Affectation des résultats :

- Excédent reporté d'investissement (001) + 84 269.53 €
- Affectation excédent de fonctionnements (1068) + 262 800.19 €
- Excédent reporté de fonctionnement (002) : + 32 305.68 €

M. CREVEL apporte différents explicatifs sur les inscriptions budgétaires 2022 pour les travaux, études.....

M.MARIE-LECONTE quitte la séance de conseil à 20 h 17

M.QUESNEL demande au conseil de délibérer sur ce budget

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2022/11/04-12

5 – Achat tracteur communal

Monsieur le Maire informe le conseil du projet d'achat d'un tracteur pour la commune d'une valeur de 37 200 € TTC, il est également prévu la reprise du tracteur « Massey Ferguson » (année 1986) avec chargeur pour une valeur de 7 500 € TTC, ce qui engendrerait un achat total de 29 700 € TTC

Accord et décision du conseil

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2022/11/04-13

6- Etat taxes 2022

Monsieur le maire propose au conseil le vote des taux de fiscalité directe 2022, identique aux taux de 2021 :

- Taxe foncière bâti : 40.04 %
- Taxe foncière non bâti : 41.76 %

Accord et décision du conseil

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2022/11/04-

14

7-Autorisation travaux en régie

Dans le cadre des travaux effectués par les agents communaux auprès des différents budgets communaux, et, afin de régulariser par des opérations d'ordres ces travaux effectués, le conseil municipal donne son accord.

Accord et décision du conseil

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2022/11/04-15

8- Etude BRGM des parois rocheuses du Camping et demande de subvention auprès de la DDTM

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'étude des parois rocheuses afin de sécuriser toutes les personnes fréquentant le camping « Les Gravelets » établi par la société BRGM ainsi que la demande de subvention au titre de l'Études et actions de prévention ou de protection contre les risques naturels des collectivités territoriales (EAPCT)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISANT** Monsieur le Maire à réaliser l'étude auprès de la société BRGM pour un montant de la phase n° 1- à 9 060.00 € HT € et la phase n° 2- à 9 470.00 € HT
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire, pour déposer le dossier de demande de subvention au titre de l'Études et actions de prévention ou de protection contre les risques naturels des collectivités territoriales (EAPCT)

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2022/11/04-16

9- Modification des horaires d'ouvertures et modalités d'ouverture au public de la Mairie

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2122-18, L2121-29 et L2122-21,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la mairie de Montmartin sur Mer a modifié ses horaires suite au COVID 19. L'ouverture de trois après-midis supplémentaires avec, comme objectifs, le maintien de la qualité d'accueil en proposant des horaires adaptés aux besoins et aux modes de vie des usagers et la maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment de personnel.

La modification entrera en vigueur dès le lundi 02 mai 2022.

L'ensemble des éléments ainsi récoltés a conduit à choisir les horaires d'ouverture suivants :

Lundi de 09h00 à 12h30 – 14h00 à 19h00 ;

Mercredi de 09h00 à 12h30 – 14h00 à 17h00 ;

Vendredi de 09h00 à 12h30 – 14h00 à 17h00.

Différents élus interpellent M. le Maire en ce qui concerne les permanences du samedi matin, plusieurs habitants s'interrogent sur la possibilité de récupérer des sacs poubelles. M. le maire explique que fréquemment lors de ces permanences d'élus du samedi matin ce n'était que pour la distribution de sacs ou pour des renseignements précis sur l'urbanisme qui est du ressort des secrétaires, cela était contraignant.

Il serait envisageable de prévoir un dépôt de retrait des sacs poubelles chez un commerçant de la commune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la modification des horaires d'ouverture de la Mairie comme présentée ci-dessus ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre cette modification à compter du lundi 02 mai 2022.

Contre : 0	Abstention : 1	Pour : 14
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2022/11/04-17

10- Vente d'herbe parcelles communales

Le Maire informe que suite au départ en retraite d'un agriculteur le 31 décembre 2021, il est proposé de ne pas relouer ces terres communales et de les proposer en vente d'herbe, ces parcelles sont cadastrées section B 158 pour 63 a 93 ca, 159 pour 35 a 82 ca et 160 pour 32 a 95 ca, de plus, il est également proposé en vente d'herbe les parcelles suivantes Section AP n° 89 pour 7 644 m2, section A 298 pour 4 928 m2, section A 295 pour 1 940 m2 et section AL 69 pour 5 906 m2. Le respect des dates de fauchage sera contrôlé. Le conseil municipal se gardera le droit de juger de la recevabilité de l'offre en fonction des prix du marché pratiqués.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la proposition du Maire,
- **PRECISE** que la vente d'herbe de ces parcelles communales seront proposées lors d'un appel d'offres ultérieur dans la presse.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2022/11/04-18

11- Affaires diverses

M. le maire interroge Mme LAPIE-BEUNEL, conseillère, sur le prix d'achat éventuel d'une parcelle jouxtant la table d'orientation.

M. RABECQ, conseiller, demande une réorganisation en ce qui concerne la tenue du bureau de vote lors des élections, en effet, dimanche 10 avril, il s'est avéré qu'il y a eu une très forte affluence aux alentours de 11 heures, ce qui a entraîné des regroupements importants. Il lui est indiqué que le sens de circulation et l'implantation seront revus pour le 2^{ème} tour soit le 24 avril prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10

Le secrétaire de séance,

Mme POULLAIN Nicole

Le Maire,

M. QUENEL Bruno



Les décisions du conseil municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication